

Accéder au Hall du Pôle de Médecine PLEIN CIEL

Puis prendre l'ascenseur et descendre au
NIVEAU - 1

PLAN D'ACCES A LA SALLE DE DELIVRANCE DES MÉDICAMENTS AU PUBLIC

DELIVRANCE DE MEDICAMENTS AU PUBLIC



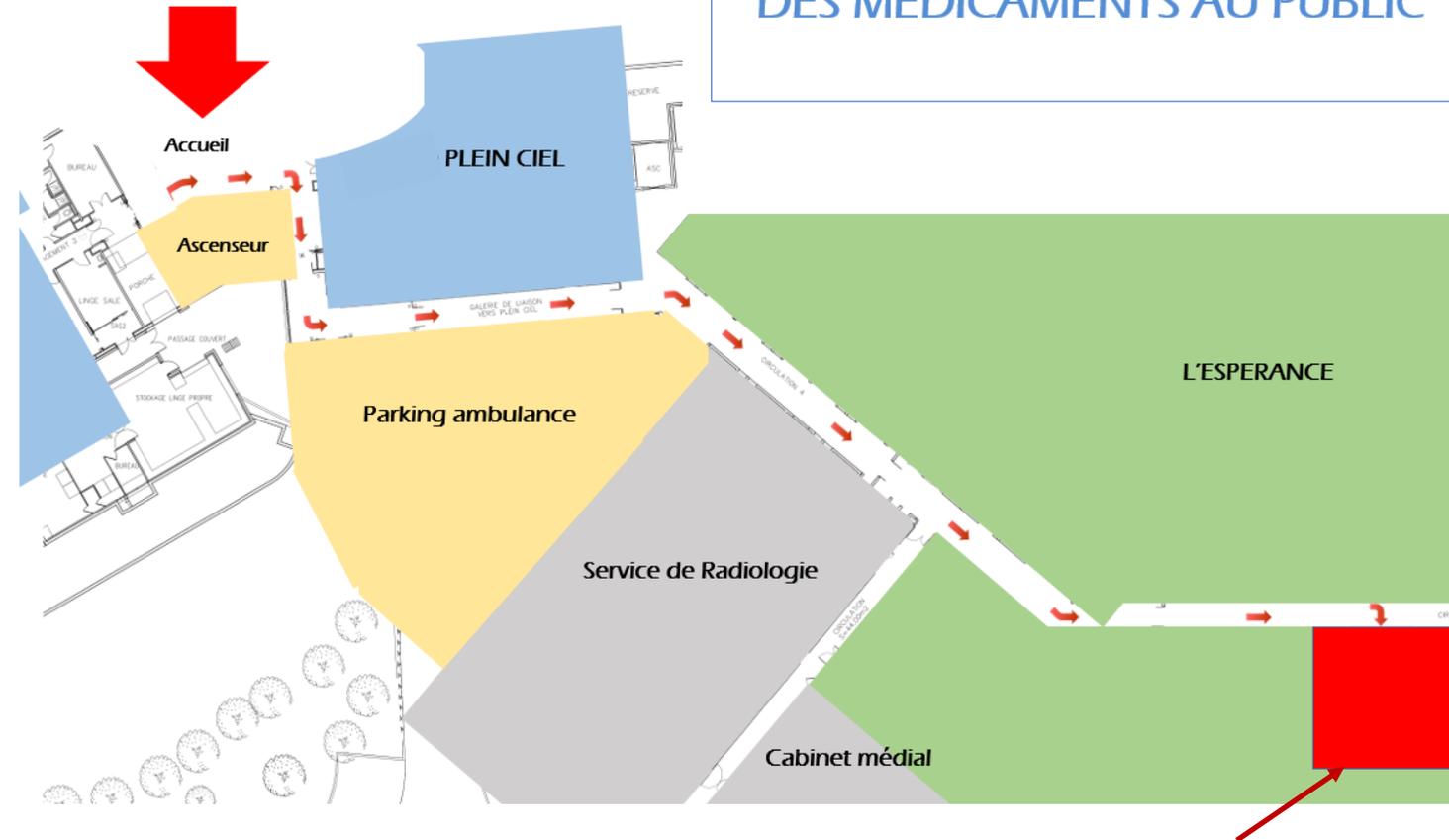
Comment se procurer
des médicaments
disponibles uniquement
en Etablissement Hospitalier ?

**LOCAL DELIVRANCE DE MEDICAMENTS
AU PUBLIC**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Tél : 04. 97. 16. 68. 65

Fax : 04. 97. 16. 68. 58





Madame, Monsieur,

Votre médecin vient de rédiger une ordonnance comportant un ou des médicaments qui sont **disponibles uniquement** en pharmacie hospitalière



Dès que vos médicaments sont disponibles, le pharmacien prend contact avec vous pour vous proposer un rendez-vous.

Munissez-vous des documents suivants :



- Votre **ordonnance originale** et, selon le médicament, des documents donnés par votre médecin,
- Les ordonnances de vos **traitements en cours** afin d'éviter toute interaction médicamenteuse,
- Votre **carte Vitale** ou à défaut votre **attestation d'assuré social**,
- Éventuellement votre **attestation de mutuelle**,



- **Une pièce d'identité.** Votre ordonnance sera honorée pour une durée d'un mois.

*Pour certains médicaments, votre médecin vous a informé **d'une surveillance du traitement**, notamment des effets gênants qu'ils peuvent provoquer.*

*Si vous avez un doute, ou des questions, demandez **plus d'informations** à votre médecin ou pharmacien.*

A votre arrivée,

Présentez vous

au **bureau d'accueil**

(Tel : 04.97.16.65.37)

Du **Pôle de Médecine Plein Ciel**

afin de créer votre dossier.



Puis, à l'aide du plan d'accès situé au dos de cette plaquette d'information, dirigez vous vers la **Salle de délivrance des médicaments au public** située en rez-de-jardin indiquée par le carré rouge

